Philippe Bilger : « On a le droit de tout critiquer dans la limite des lois »

08/10/2012 à 12h17

Philippe Bilger a exercé la fonction d'avocat général à la Cour d'assises de Paris pendant plus de vingt ans. Il revient sur l'affaire des caricatures de Charlie Hebdo et sur la question de l'islamophobie. Interview.

C'est dans les studios de RTL que Philippe Bilger a accepté de répondre à mes questions. Le ton est donné : on parlera de l'islamophobie. Aujourd'hui, il se présente comme un citoyen curieux de ce qui se passe dans la société. Toutefois, il prend conscience que tout le monde à un moment donné peut tomber maladroitement, consciemment ou inconsciemment dans une forme de racisme.

D'un point de vue de la loi que signifie l'islamophobie ?

Cela signifie qu'est sanctionnable toute provocation qui consiste à susciter la haine et la violence contre l'islam. Cela consiste à diffamer et à insulter des personnes à cause de leur religion.

Est-ce que l'islamophobie naît de la peur ?

Très certainement ! Il y a une peur, une angoisse. On a l'impression que le monde traditionnel, la France va être bouleversé, métamorphosé. Il y a quelque chose qui vient nous déranger dans notre monde, dans notre espace intellectuel, religieux et civique.

Y a t-il des textes de loi qui vise expressément l'islamophobie comme il peut en exister pour l'antisémitisme ?

Dans les textes on ne vise pas l'islam mais on parle de la religion. On comprend bien dans la loi de 1881 que c'est la provocation à la discrimination, à la haine à cause de la religion (article 24 alinéa 5) et la diffamation raciale à raison de la religion (article 32 alinéa 2) et l'injure

raciale à raison de la religion (article 33 alinéa 3). Ces textes prévoient une peine d'emprisonnement et/ou une amende. Sans doute considère-t-on à tort ou à raison que l'antisémitisme est une forme d'hostilité particulière. Peut-être à cause de l'holocauste. C'est clair que ce serait peut-être plus lisible pour le citoyen de savoir qu'il y a un racisme d'ordre général dans lequel sont insérées toutes les religions.

A t-on le droit de railler, de critiquer ou de condamner une religion ?

Je pars du principe que les idées méritent d'être combattues et contredites. Une croyance c'est plus difficile parce que ça appartient au tréfonds de l'être. Et c'est très dur quand je vois le Pape se faire trainer dans la boue par Laurent Gerra sous le regard complaisant et obscène de la bande de *Vivement dimanche,* ça me dégoute ! Mais je n'aurais jamais l'idée de faire des manifestations pour ça. Donc je crois qu'on a le droit de tout critiquer dans la limite des lois et qu'ensuite on a le droit d'engager toutes les actions qu'on veut à l'encontre de ceux qu'on estime qu'ils commettent des infractions contre notre religion. (…)

Bondy Blog